

# Les mouvements des personnels I.A.T.S.S

## Les personnels administratifs

---

Les opérations de mutation des personnels I.A.T.S.S s'effectuent **pour tous les corps**(hors catégories A et B recherche et formation) uniquement via [l'application AMIA](#).

## Attachés d'administration de l'État (A.A.E)

---

Le mouvement est partiellement déconcentré et se fait en 2 temps

- **un mouvement inter-académique de compétence ministérielle**

Il concerne les attachés d'administration de l'État qui veulent muter ou réintégrer hors de l'académie de Nantes, ou qui souhaitent solliciter un poste profilé (P.P.r) ou un poste précis offert au mouvement national et dans l'académie.

Il fait l'objet d'une note de service publiée au [B.O spécial du 29 novembre 2019](#) et de la circulaire rectorale du 9 décembre 2019.

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 10 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

Les résultats seront publiés sur le serveur ministériel le 10 avril 2020.

- **un mouvement intra-académique de compétence rectorale**

Il est destiné aux personnels qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;

- souhaitent réintégrer l'académie après disponibilité, congé parental... ;

- ont obtenu leur entrée sur une possibilité d'accueil au mouvement inter-académique et doivent solliciter une affectation dans l'académie.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 1er au 27 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

## SAENES

---

Le mouvement des SAENES comporte 2 volets :

- **Un mouvement inter-académique de compétence ministérielle.**

Il est réservé aux SAENES qui veulent changer d'académie ou qui sollicitent un poste à responsabilité particulière et postes précis offerts au mouvement national. Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 10 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

Il fait l'objet d'une note de service publiée au [B.O spécial du 29 novembre 2019](#) et de la circulaire rectorale du 9 décembre 2019.

Les résultats seront publiés sur le serveur ministériel le 10 avril 2020.

- **Un mouvement intra-académique de compétence rectorale.**

Il est réservé aux SAENES qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;

- sont affectés à titre provisoire ;

- souhaitent réintégrer après disponibilité, congé parental... ;

- ont obtenu satisfaction au mouvement inter-académique et doivent solliciter une affectation dans un établissement de l'académie.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 1er au 27 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

## ADJENES (adjoints administratifs)

---

Le mouvement des ADJENES est un mouvement de compétence rectorale.

Il est réservé aux personnels qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;
- sont affectés à titre provisoire ;
- souhaitent réintégrer après disponibilité, congé parental... ;
- exercent dans une autre académie et veulent intégrer l'académie de Nantes, dans cette hypothèse une pré-inscription est obligatoire (voir [circulaire du 14 février 2020](#)). Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 février au 19 mars 2020 inclus.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 mars au 7 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

Les personnels administratifs de catégorie C de l'académie de Nantes qui souhaitent intégrer une autre académie doivent prendre contact avec les académies concernées.

## Les personnels de la filière recherche et formation

---

Les **opérations de mobilité 2020 des T.R.F** (inter et intra académique) ont été détaillées dans la [circulaire rectorale du 9 décembre 2019](#).

Les résultats seront publiés sur le serveur ministériel le 10 avril 2020.

**Lemouvement 2020des A.T.R.F** est un mouvement de compétence rectorale.

Il est réservé aux personnels qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;
- sont affectés à titre provisoire ;
- souhaitent réintégrer après disponibilité, congé parental... ;
- exercent dans une autre académie et veulent intégrer l'académie de Nantes, dans cette hypothèse une pré-inscription est obligatoire (voir [circulaire du 14 février 2020](#)). Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 février au 19 mars 2020 inclus.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 mars au 7 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

Les personnels techniques de catégorie C de l'académie de Nantes qui souhaitent intégrer une autre académie doivent prendre contact avec les académies concernées.

## Les personnels ouvriers

---

## Adjoints techniques des établissements d'enseignement

---

L'académie de Nantes n'organise pas de mouvement en 2020 pour le corps des ATEC.

## Les personnels médico-sociaux

---

## Médecins de l'éducation Nationale

---

La gestion des médecins étant de compétence ministérielle, le mouvement est traité au niveau national. Il fait l'objet d'une note de service publiée au [B.O spécial du 29 novembre 2019](#) et de la [circulaire rectorale du 9 décembre 2019](#).

La saisie des vœux s'effectue sur [le serveur AMIA](#) du 10 décembre 2019 au 7 janvier 2020.

Les résultats seront publiés sur le serveur ministériel le 10 avril 2020.

## Conseiller.ères techniques de service social des administrations de l'État (C.T.S.S.A.E)

---

La gestion des conseiller.ères techniques de service social étant de compétence ministérielle, le mouvement est traité au niveau national. Il fait l'objet d'une note de service publiée au [B.O spécial du 29 novembre 2019](#) et de la [circulaire rectorale du 9 décembre 2019](#).

La saisie des vœux s'effectue sur [le serveur AMIA](#) du 10 décembre 2019 au 7 janvier 2020.  
Les résultats seront publiés sur le serveur ministériel le 10 avril 2020.

## Assistant.es de service social des administrations de l'État (ASSAE)

---

Le mouvement des assistants sociaux est un mouvement de compétence rectorale.

Il est réservé aux personnels qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;
- sont affectés à titre provisoire ;
- souhaitent réintégrer après disponibilité, congé parental... ;
- exercent dans une autre académie et veulent intégrer l'académie de Nantes, dans cette hypothèse une pré-inscription est obligatoire (voir [circulaire du 14 février 2020](#)). Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 février au 19 mars 2020 inclus.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 mars au 7 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

Les assistants sociaux de l'académie de Nantes qui souhaitent intégrer une autre académie doivent prendre contact avec les académies concernées.

## Infirmier.ères

---

Le mouvement des infirmiers est un mouvement de compétence rectorale.

Il est réservé aux personnels qui :

- veulent changer d'affectation au sein de l'académie ;
- sont affectés à titre provisoire ;
- souhaitent réintégrer après disponibilité, congé parental... ;
- exercent dans une autre académie et qui veulent intégrer l'académie de Nantes, dans cette hypothèse une pré-inscription est obligatoire (voir [circulaire du 14 février 2020](#)). Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 février au 19 mars 2020 inclus.

Il fait l'objet de la [circulaire rectorale du 2 mars 2020](#).

Le serveur national de saisie des vœux est ouvert du 20 mars au 7 avril 2020.

La consultation des résultats s'effectuera sur ce serveur dans le courant du mois de juin 2020.

Les infirmiers de l'académie de Nantes qui souhaitent intégrer une autre académie doivent prendre contact avec les académies concernées.

M.A.J. le 06/03/2020

## Dans cette rubrique

---

- [Personnels R.F](#)

## Contacts

---

[L'annuaire de la Division des personnels I.A.T.S.S \(DIPATE\)](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37